

Date de la convocation : 21/05/2024

Date du Conseil de Surveillance : 17/06/2024

Présents :	12		
Absents :	9		
Personnes ayant donné pouvoir :	3		
Pour : 9324	Contre : 0	Abstentions : 0	

DÉLIBÉRATION N°2024-009 : adoption du budget supplémentaire 2024

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 modifiée et applicable à partir du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2024-001 du conseil de surveillance relative à l'adoption du budget primitif 2024 de la SGPSO ;

Vu la délibération n°2024-008 du conseil de surveillance relative à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 de la SGPSO ;

Vu le résultat du scrutin ;

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) a été créée par l'ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022, sur le fondement de l'article 4 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 (Loi d'orientation des mobilités - LOM) et installée par le Préfet Guyot le 4 juillet 2022.

La SGPSO est un établissement public local à caractère industriel et commercial qui est destiné à contribuer au financement du GPSO et à gérer la participation financière attendue de la part des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales à ce projet. La SGPSO intervient ainsi sur le périmètre géographique Bordeaux-Toulouse-Dax, qui comprend un ensemble cohérent formé de lignes ferroviaires à grande vitesse, des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT), dont la réalisation représente un coût total prévisionnel de 14 milliards d'euros courants (40% État, 40% Collectivités territoriales, et 20% Union Européenne) ;

Considérant qu'un excédent d'exploitation de 16 660 536,67 euros et un déficit d'investissement de 33 416,02 euros ont été constatés au compte administratif 2023 ;

Considérant qu'il revient au conseil de surveillance de décider de l'ajustement des prévisions du budget primitif 2024 afin de tenir compte des résultats reportés de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'il revient au conseil de surveillance de procéder à l'inscription de propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance :

ARTICLE 1 : Décide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de 16 660 536,67 euros comme suit :

- Affectation de 33416,02 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement (recette inscrite au compte 1068) pour couvrir le résultat négatif de la section d'investissement de l'exercice 2023 de 33 416,02 euros (dépense au compte 001) ;
- Report du surplus de résultat positif de la section de fonctionnement, soit 16 627 120,35 euros, en recette de fonctionnement (recette sur le compte 002).

ARTICLE 2 : Approuve le budget supplémentaire valant décision modificative n°1, équilibré en dépenses et recettes, comme détaillé, par chapitre, ci-dessous :

Budget supplémentaire 2024

Dépenses de la section de fonctionnement				
Chap.	Libellé	BP 2024 (voté)	BS 2024	BP + BS 2024
O11	Charges à caractère général	1 166 000,00 €	574 731,62 €	1 740 731,62 €
O12	Charges de personnel, frais assimilés	1 350 000,00 €		1 350 000,00 €
67	Subventions exceptionnelles d'équipement	53 967 000,00 €	-557 731,62 €	53 409 268,38 €
O23	Virement à la section d'investissement	17 000,00 €	16 860 120,65 €	16 877 120,65 €
O42	Opération ordre transfert entre sections	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement de l'exercice		56 508 000,00 €	16 877 120,65 €	73 385 120,65 €

Recettes de la section de fonctionnement				
Chap.	Libellé	BP 2024 (voté)	BS 2024	BP + BS 2024
73	Produit issus de la fiscalité	56 500 000,00 €		56 500 000,00 €
74	Subventions d'exploitation		250 000,00 €	250 000,00 €
75	Produits divers de gestion courante	8 000,00 €		8 000,00 €
R002	Excédent antérieur reporté		16 627 120,65 €	16 627 120,65 €
TOTAL Recettes de fonctionnement de l'exercice		56 508 000,00 €	16 877 120,65 €	73 385 120,65 €

Dépenses de la section d'investissement				
Chap.	Libellé	BP 2024 (voté)	BS 2024	BP + BS 2024
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €		5 000,00 €
21	Immobilisation corporelles	20 000,00 €		20 000,00 €
4581	Opération pour compte de tiers	151 967 000,00 €	16 302 389,03 €	168 269 389,03 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté		33 416,02 €	33 416,02 €
TOTAL DEPENSES d'investissement de l'exercice		151 992 000,00 €	16 335 805,05 €	168 327 805,05 €

Recettes de la section d'investissement				
Chap.	Libellé	BP 2024 (voté)	BS 2024	BP + BS 2024
45821	Recettes d'opérations pour compte de tiers	151 967 000,00 €	-557 731,62 €	151 409 268,38 €
10	Exédents d'exploitation capitalisés		33 416,02 €	33 416,02 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	17 000,00 €	16 860 120,65 €	16 877 120,65 €
O40	Opération ordre transfert entre sections	8 000,00 €		8 000,00 €
TOTAL Recettes d'investissement de l'exercice		151 992 000,00 €	16 335 805,05 €	168 327 805,05 €

**La Présidente du
Conseil de Surveillance**

Carole DELGA